

Révolte à la Maison St-Georges... Révolte à la Maison St-Georges... Révolte à la Maison St-Georges...

Des réunions à bar ouvert pour les uns, et rien pour les autres

par Lise OUELLETTE
SHERBROOKE — "Pour les bénéficiaires, il n'y a jamais d'argent. M. Dussault est très strict au chapitre des dépenses. Mais pour les membres du conseil d'administration et les amis, il se montre généreux", accuse un employé indigné.

"Pendant qu'il interdit le yogourt et le pain brun, qu'il refuse d'embaucher une diététiste pour aider les gars à améliorer leurs habitudes alimentaires, le directeur général organise un voyage aux Expos, tous frais payés, pour le conseil d'administration, et tient les réunions à bar ouvert," poursuit une autre.

A ceci, Claude Dussault proteste qu'il ne faut pas mêler les pommes et les oranges. "Sur le budget de 555,000 \$ de la Maison, je pourrais dépenser 18,000 \$ en frais de représentation. J'en prends au plus de 3,000 \$ à 3,500 \$ par année, mises à part les réunions du conseil d'administration."

NDLR: LA TRIBUNE poursuit aujourd'hui la publication d'une série d'articles sur les tensions existant à la Maison St-Georges entre, d'une part, les bénéficiaires et les employés et, d'autre part, le directeur général Claude "Mutt" Dussault.

ramène plutôt à 800 \$ tout au plus. A son avis, ce genre de récompenses se justifie amplement puisque les membres du conseil agissent bénévolement, qu'ils ne reçoivent pas de jetons de présence et que leur implication face à l'établissement et à ses bénéficiaires débordent largement les seules assemblées.

Projets trop dispendieux

Au sujet de l'embauche d'une diététiste, M. Dussault évalue le



Aujourd'hui, la tempête fait rage plus que jamais à la Maison St-Georges, rue Marquette. Elle s'est étendue des bénéficiaires aux employés

qui soulignent avoir multiplié sans succès les démarches dans le but d'améliorer la situation.

rien coûté au centre d'accueil.

"Avec une clientèle psychiatriquée à 80 pour cent comme la nôtre, c'est finalement les employés qui auraient dû faire les lavages, surveiller et s'occuper de l'entretien et des bris," s'insurge M. Dussault.

Celui-ci signale que cette intervention des insatisfaits démontre bien qu'ils exagèrent. Il estime qu'ils charrient de la même façon lorsqu'ils lui reprochent de se montrer radin en matière de dépenses pour les usagers et qu'ils invoquent que les sommes consacrées aux services alimentaires diminuent d'année en année. M. Dussault considère également injustifié le blâme concernant les surplus budgétaires de 10,000 à 12,000 \$ que le centre enregistre certaines années.

"Si ça nous coûte moins cher pour l'alimentation, c'est grâce

au travail de représentation et de bénévolat que je fais. Des amis donnent de la nourriture et ça a un impact sur le budget," explique M. Dussault.

Surplus incontrôlables

"Les surplus, eux, sont dus aux variations imprévisibles des contributions," relève encore le directeur général.

Le président de la Maison St-Georges, Raymond Métras, ne voit rien d'anormal dans le fait que son établissement multiplie les surplus budgétaires alors que les besoins sont loin d'être comblés dans la région pour les ex-patients psychiatriques et les adultes mésadaptés sociaux ou handicapés intellectuels.

"Comment voulez-vous que nous puissions déterminer les besoins et les défendre auprès

du ministère quand notre vocation est constamment transformée, que notre clientèle varie tout le temps et que Québec nous donne des fonds seulement pour accommoder et dépanner les bénéficiaires?" demande M. Métras.

Le président rappelle que la vocation initiale de la Maison visait l'hébergement des itinérants, des "robineux" selon l'expression consacrée à l'époque.

"Par la suite, nous avons servi de parking pendant quelques jours ou quelques semaines à des ex-détenus, des ex-alcooliques, des ex-malades mentaux. Puis, le ministère nous a classés parmi les services aux toxicomanes mais ce n'est pas le gros de notre clientèle. Ça fait des années que nous rouspétons pour que Québec se branche sur le rôle qu'il veut que nous tenions."

Améliorations retardées

Employés et bénéficiaires trouvent en outre que les réparations, rénovations et améliorations ne voient pas l'heure d'être réalisées par le directeur général, et cela même quand les fonds ont été débloqués. Ils invoquent notamment une somme de 7,000 \$ reçue par la Maison St-Georges pour le remplacement du mobilier de la salle à manger et de la salle de télévision.

"Nous suivons exactement les procédures décrétées par le CRSSS et le ministère. Pour chaque projet, nous devons attendre les autorisations," répond M. Métras tandis que M. Dussault admet qu'avant d'engager les 7,000 \$ reçus, il attend le rapport trimestriel pour savoir où il en est dans son budget.

Claude Dussault proteste qu'il ne faut pas mêler les pommes et les oranges. "Sur le budget de 555,000 \$ de la Maison, je pourrais dépenser 18,000 \$ en frais de représentation. J'en prends au plus de 3,000 \$ à 3,500 \$ par année, mises à part les réunions du conseil d'administration."

3,000 \$ à 3,500 \$ par année, mises à part les réunions du conseil d'administration."

M. Dussault confirme que chaque membre du conseil a droit à trois consommations par réunion, trois ou quatre fois par année. La facture? "Environ 200 \$, chaque fois".

Quant au voyage de l'été dernier aux Expos, le directeur général nie la somme de 1,000 \$ invoquée par les employés et la

projet à 3,600 \$ par année, une somme équivalant à 300 \$ par mois et qu'il juge excessive pour éduquer les résidents.

Les employés interrogés blâment également leur directeur général pour avoir balayé du revers de la main un projet à l'effet de mettre un ensemble de laveuse et sècheuse à la disposition des usagers, projet qui, grâce à un commanditaire, n'aurait

Pas de plainte par peur de représailles

par Lise OUELLETTE
SHERBROOKE

"Avant d'être rendus au CRSSS (Conseil régional de la santé et des services sociaux) avec notre plainte, on va être dehors. Notre linge va être rendu là avant nous autres."

Voilà la réponse qui a fusé de la bouche d'un des bénéficiaires alors que ceux-ci étaient invités à dire pourquoi ils ne s'étaient pas prévalus du service de plaintes du Conseil régional.

Selon les résidents et les employés mécontents, des démarches ont été effectuées auprès du CRSSS mais il aurait fallu que les plaignants s'identifient.

La peur de représailles a pris le dessus. D'autant plus que des tentatives en vue de saisir le conseil d'administration et le président Raymond Métras de la situation vécue à la Maison St-Georges, n'avaient qu'apporté de l'eau au moulin du directeur général Claude Dussault.

Ainsi, ayant obtenu une copie — amputée des noms des 28 bénéficiaires signataires — de la pétition réclamant la réembauche du directeur adjoint Guy Boudreau, M. Métras a rencontré les résidents mais en présence de M. Dussault.

"On n'a pas parlé parce qu'un de nous autres s'était fait dire que s'il se plaignait, il partirait avec son bagage," explique un pensionnaire de la Maison.

"Je n'ai jamais empêché personne de payer d'avance et il y en a sept qui le font présentement, rétorque Claude Dussault.

Si la majorité des gens payent à la fin du mois, c'est parce qu'à leur arrivée, ils n'ont généralement pas une cenne dans leurs poches et ils doivent attendre le prochain chèque d'aide sociale."

Peu de plaintes

Le président Métras, pour sa part, soutient qu'il avait offert aux usagers de les rencontrer seuls mais qu'ils ont refusé. Il affirme avoir passé une journée complète avec les employés, hors la présence du directeur gé-

néral contesté.

Les résultats? Hier, M. Métras déclarait avoir été saisi de certaines plaintes concernant l'agressivité verbale de M. Dussault et les incidents relatés à LA TRIBUNE. Il indiquait avoir constaté des améliorations dans l'attitude du directeur général depuis qu'il avait

discuté avec lui et jugeait "amplifiées" certaines des insatisfactions exprimées.

Et aujourd'hui? "Je vais étudier tout ça!" a-t-il laissé tomber.

Les employés rencontrés n'hésitent pas à dire, pour leur part, que la demande d'accréditation syndicale découle directement de l'absence de recours à laquelle ils se butaient dans la quête d'une solution aux problèmes vécus.

Ils attribuent au "harcèlement" du directeur général, le congé de maladie prescrit à un des gardiens, pour épuiement psychologique. "M. Dussault

res. Non seulement peuvent-ils difficilement faire appel au service de plaintes du CRSSS mais à l'intérieur même du centre d'accueil, il n'existe aucun mécanisme d'appel des décisions du directeur général les concernant. Ce que MM. Dussault et Métras ont confirmé, ajoutant que les insatisfaits n'ont qu'à s'adresser au CRSSS.

En outre, comme c'est le cas dans plusieurs établissements publics, les représentants des usagers au conseil d'administration n'ont que très peu de relations avec ceux dont ils doivent, en principe, se faire le porte-parole. A la Maison St-Georges, les deux bénéficiaires élus par leurs pairs, ne résident plus au centre.

Mais au surplus, les résidents peuvent difficilement quitter le centre comme ils le voudraient peut-être.

Un employé a relaté que le système de contributions en vigueur à la Maison St-Georges et qui est unique dans cette catégorie d'établissements, a pour effet "de prendre les bénéficiaires en otage".

Ainsi, contrairement à la pratique établie ailleurs, les pensionnaires ne payent leur contribution qu'à la fin du mois.

"Comment voulez-vous qu'un gars s'en aille ailleurs, comme ça, quand il doit payer 246 \$ sur son chèque d'aide sociale de 494 \$? Ou peut-il aller avec 251 \$ pour un mois?"

Guy Boudreau, l'a dérangé le plus! Hacèlement, c'est un nouveau mot qui a fait son apparition dans la Maison, précisément avec l'arrivée du directeur adjoint, il y a un an."

Système de contributions unique

Mais revenons aux bénéficiai-

"On n'a pas parlé parce qu'un de nous autres s'était fait dire que s'il se plaignait, il partirait avec son bagage", explique un pensionnaire de la Maison.

COURS D'ANGLAIS

Venez apprendre l'anglais dans une atmosphère amicale avec:

- des professeurs dynamiques;
- des méthodes modernes;
- une approche axée sur la communication.



PROCHAINES INSCRIPTIONS 9 ET 10 JANVIER

SESSIONS INTENSIVES DE JOUR: 15 HEURES/SEMAINE PENDANT 6 SEMAINES

Ces sessions sont offertes tous les jours, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi. Chacune des sessions est répartie sur 6 semaines et coûte \$75.00. Les inscriptions et les cours se donnent au Centre d'éducation des adultes, 2365 Galt Ouest, Sherbrooke, QC, J1K 1L1 566-0250.

TROISIÈME SESSION — DU 16 JANVIER AU 24 FÉVRIER 1989

* Inscriptions et test de classement: Les 9 et 10 janvier 1989 de 13 à 15 heures et de 19 à 21 heures.

QUATRIÈME SESSION — DU 6 MARS AU 14 AVRIL 1989

Inscriptions et test de classement: Les 27 et 28 février 1989 de 13 à 15 heures et de 19 à 21 heures.

SESSIONS RÉGULIÈRES EN SOIRÉE: 6 HEURES/SEMAINE PENDANT 15 SEMAINES

Ces cours se donnent les lundi et mercredi soirs de 19 à 22 heures. Chacune des sessions est répartie sur 15 semaines et coûte \$75.00. Les inscriptions et les cours se donnent au Centre d'éducation des adultes, 2365 Galt Ouest, Sherbrooke, QC, J1K 1L1, 566-0250.

DEUXIÈME SESSION — DU 16 JANVIER AU 26 AVRIL 1989

* Inscriptions et test de classement: Les 9 et 10 janvier 1989 de 13 à 15 heures et de 19 à 21 heures.

* Nous vous prions d'apporter votre dernier relevé de notes. Merci.

566-0250

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS
2365 Galt Ouest, Sherbrooke, QC

A LIRE DEMAIN: Que vont faire le Conseil régional de la santé et des services sociaux et le ministère du même nom?

ÉDITORIAL

Le libre-échange chambranle

Le libre-échange n'est vieux que de cinq jours et déjà des interrogations, des hésitations, des blocages, des reproches se font sentir. Les Américains n'apprécient pas du tout l'attitude du Canada sur les produits du bois, le premier ministre David Peterson s'entête pour protéger ses vins, des partisans avoués du libre-échange comme l'industriel Serge Racine de Sherbrooke s'inquiètent de la désinvolture du gouvernement Mulroney face aux stratégies d'ensemble à adopter, le gouvernement canadien semble tout simplement satisfait d'avoir assuré sa réélection sur la foi de ce projet et de l'avoir adopté aux Communes, sans obstruction cette fois du Sénat à majorité libérale.

La naissance de l'entente de libre-échange sent l'improvisation du côté canadien pendant que les États-Unis paraissent avoir bien évalué la situation et être prêts à entreprendre le grand jeu. Les critiques de Serge Racine ne sont pas nouvelles, ils les avaient exprimées l'automne dernier, ne suscitant pas l'ombre d'une remarque chez les conservateurs plus enclins à se vendre à la population canadienne qu'à prêter l'oreille à des remarques pourtant sérieuses.

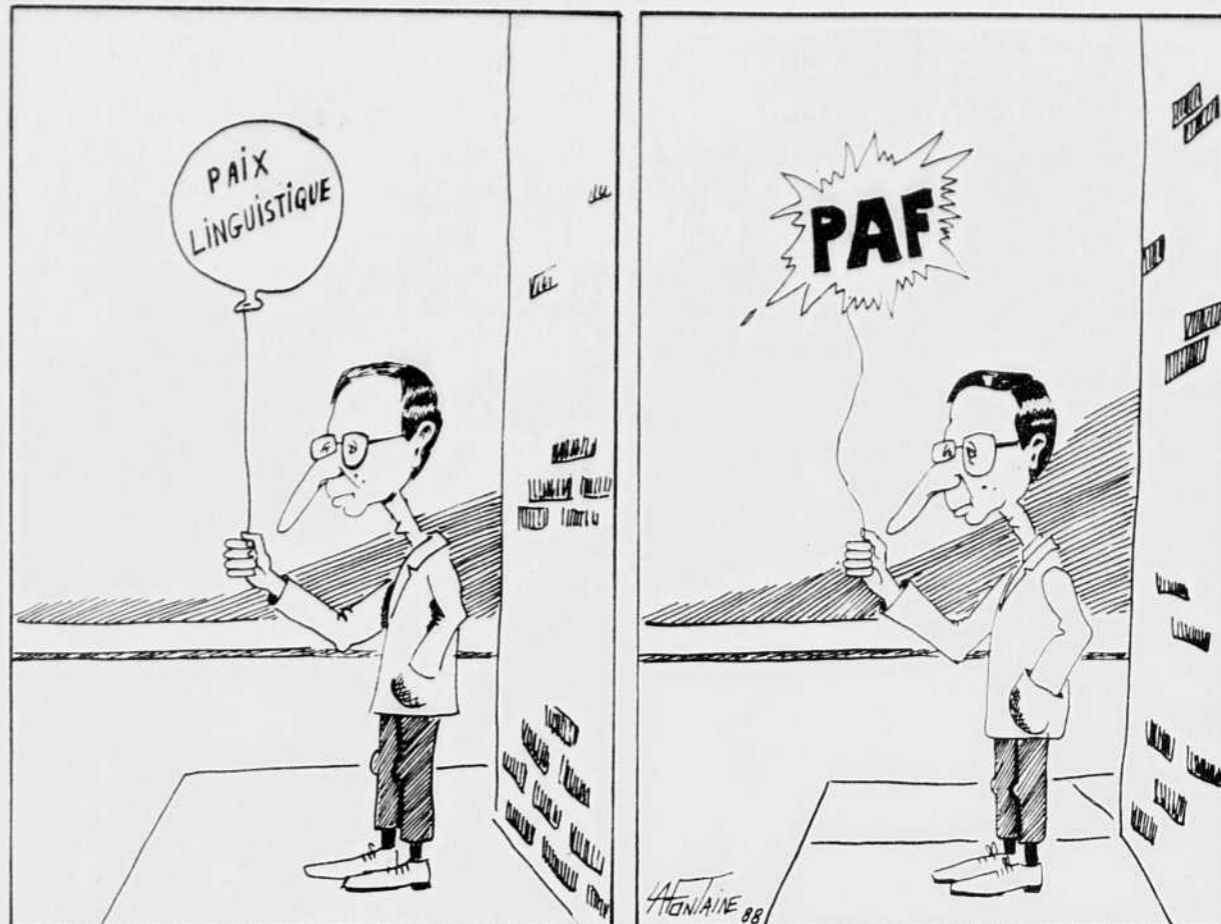
Serge Racine a raison quand il avertit que c'est seulement une action concertée qui rendra le libre-échange profitable, pas des actions individuelles, pas de la bonne volonté éparpillée ici et là. Dans un domaine aussi vaste

qu'une nouvelle façon d'aborder le commerce avec un puissant voisin et partenaire économique, les solutions aux problèmes possibles doivent exister dès le départ, pas une fois les crises et les faiblesses découvertes et identifiées. Or si le gouvernement conservateur était prêt à siéger entre Noël et le Jour de l'An pour faire endosser son projet de loi, il semble moins empressé de vérifier comment fonctionnera dans les faits le libre-échange et surtout de aider les industriels et commerçants canadiens à s'adapter. Nulle trace de programme de réadaptation, de transfert de technologie, d'insistance sur la qualité.

Le principe du libre-échange demeure valable. Mais si le gouvernement s'imagine qu'il a ouvert les portes à la prospérité, sans y consentir d'autres efforts, nous nous réveillerons brutalement. Ce sont d'abord les députés en apparence préoccupés plus par le financement populaire, qui devront insister pour que le Cabinet Mulroney allume ses lumières et commence à réfléchir et à vivre au rythme du libre-échange.

L'économie ne réagit pas comme la politique, elle ne s'improvise pas, ne se corrige pas d'un trait de plume, elle n'est pas le fruit de la bonne volonté et de la spontanéité, elle découle de la planification. Présentement, tout ce qui semble planifié au gouvernement Mulroney, ce sont les vacances.

Jean Vigneault



TRIBUNE LIBRE

Capitulation devant un certain nationalisme

Mme Monique Gagnon-Tremblay
Députée de St-François

J'ai lu attentivement votre plaidoyer dans La Tribune, où vous essayez de présenter le projet de loi 178 comme "un choix équilibré". Au contraire, Madame, votre projet m'apparaît comme une capitulation presque totale devant la pression d'un certain nationalisme.

blée nationale s'arroge le pouvoir de supprimer l'un des droits "protégés" par la Charte québécoise, pourquoi pas plusieurs?

Vous plaidez un contexte exceptionnel, qui tient à plusieurs facteurs:

(i) le taux très bas de natalité des Québécois. Il me semble évident, Madame, que les femmes Québécoises, sous votre sage gouverne, sont pleinement capables de faire face à ce problème. Allez-y!

(ii) l'attrait de la langue anglaise pour les immigrants. On n'adopte pas une langue et une culture par règlement. On l'adopte par amour. Ce n'est pas en essayant de supprimer la langue anglaise que vous allez persuader les immigrants de se rallier à la langue française. C'est plutôt en multipliant les organes et les occasions d'accueil que cela se fait. Les Sherbrookoises ont donné à cet égard un excellent exemple.

Vous m'invitez à compter sur deux cents ans de tradition pour la protection de mes droits. Volontiers! J'habite Québec depuis 32 ans, et j'ai toujours compté sur

l'esprit de tolérance et d'ouverture de la grande majorité des Québécois, même pendant les années les plus difficiles sous la férule de M. Laurin. Mais aujourd'hui je vois un gouvernement libéral, un gouvernement dit du centre, qui jouit d'une cote d'approbation électorale presque sans précédent, je vois ce gouvernement faire abjectement sa soumission devant les craintes soulevées par une poignée d'illuminés; et je me pose des questions sur l'avenir de ma communauté.

Je tiens donc à vous persuader, Madame la députée, de l'extrême gravité de la décision que votre gouvernement vient de prendre. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que, dans l'intérêt du Québec et du Canada, votre parti trouverait les moyens d'établir, dans les actes de l'assemblée nationale, la communauté de langue anglaise du Québec comme "une partie de la richesse collective".

Veillez agréer, Madame la députée, l'expression de mes sentiments distingués.

C.I.H. Nicholl

Sincères félicitations

Conseil Municipal
Sherbrooke,

claires (ZLAN)".

Solidarité Populaire Estrie, organisme regroupant plus d'une vingtaine de groupes communautaires et syndicaux, désire vous faire part de sa grande satisfaction à la suite de votre décision d'avoir déclaré: "Sherbrooke Zone Libre d'Armements Nu-

Cette décision aura sans doute des répercussions importantes dans d'autres villes du Québec, du Canada et d'ailleurs. Vous venez de poser un véritable geste au service de la Paix, de la Santé et de la Sécurité des gens de notre milieu et d'ailleurs.

Marco Labrie

Protéger sa langue, un réflexe normal

M. Jean Vigneault
Sherbrooke

Depuis l'annonce du jugement de la Cour Suprême du Canada sur la Loi 101 et l'adoption de la loi 178 de Robert Bourassa, beaucoup d'encre a coulé à ce sujet. Pourtant, reconnaissant rarement ma propre analyse dans ce qui a déjà été publié, je me décide à prendre la plume.

Les juges ont déclaré inopérants les articles de la Loi 101 concernant les restrictions sur la langue d'affichage parce que contraires à la liberté d'expression, droit tellement fondamental que même le Parti Québécois au pouvoir n'avait osé le restreindre par une clause dérogatoire. Voilà, la Cour vient de redéfinir les termes de liberté d'expression. Ce que nous avions toujours voulu applicable pour protéger les individus devient applicable aux grands commerces. Dans quel autre pays un tel aspect du droit commercial est-il considéré comme droit fondamental? Au nom de la liberté "d'expression commerciale" devons-nous permettre aux commerçants d'exprimer ce qu'ils veulent, comme ils le veulent, sans aucune restriction? Je suis persuadé que les termes "liberté d'expression" n'incluaient pas du tout cette liberté du langage commercial tant dans l'esprit des législateurs qui les ont inclus dans les Chartes des droits et libertés, que dans l'esprit de l'ensemble des citoyens. Cet élargissement de sens me semble non seulement étonnant mais également dangereux.

On dit aussi qu'après tout, il ne s'agit que d'une question d'affiches. Pourtant, le médium (et surtout la langue qui y est utilisée) n'est pas insignifiant, ni de la part de celui qui l'émet, ni pour celui qui le reçoit. Le commerçant anglophone qui utilise l'anglais lance ce bien le message qu'il refuse sa situation de minoritaire dans une société francophone. Sa vision de la société et de sa place dans cette société peut à la limite se justifier comme individu mais beaucoup moins comme commerce. Le francophone qui utilise l'anglais lance le message que la culture anglophone est dominante et donne, malgré lui, raison à tous ceux qui considèrent la culture française en danger en faisant la preuve de sa propre faiblesse. Pour l'immigrant qui arrive, ne nous y trompons pas, en Amérique du Nord, il ne fait pas de doute que la langue d'affichage est déterminante. Unilingue français: "Bien, je dois apprendre le français pour vivre ici". Bilingue: "Je fais mieux de m'intégrer à la langue de la majorité du continent". Pour les jeunes d'ici, déjà gavés d'anglais par la musique, la télévision, les livres scolaires, l'informatique, et quoi encore, nous leur disons "Faites des efforts pour améliorer votre français à l'école, mais ne vous en faites pas, dès que vous sortez de la classe, c'est en anglais que ça se passe". Non, la langue de l'affichage n'est pas insignifiante et outrepasser le droit individuel parce qu'elle concerne la survie d'une société, la seule so-

ciété française en Amérique. La solution de M. Bourassa est un bon compromis? Mais qu'obtient donc la communauté francophone majoritaire? À l'extérieur Eaton, Zeller's, Sears, Canadian Tire, etc. et des affiches bilingues à l'intérieur! Est-ce vraiment ce que voulait la tolérance des Québécois francophones? Nos pauvres anglophones qui s'appuient sur le principe du droit du consommateur d'être bien informé doivent très peu voyager ou devenir temporairement paranoïaques en Italie, en Allemagne, en Algérie, partout où l'anglais n'est pas affiché! Car nous le savons bien, il leur faut tous obtenir toutes les informations voulues en s'adressant à un employé. Il n'a jamais été interdit de parler anglais et il est même souvent plus difficile de se faire servir en français, chez nous.

Suis-je extrémiste? Je ne le crois sincèrement pas. J'ai seulement la volonté de protéger ma langue. Pour moi et pour mes enfants. Cela, même certains États américains ont cru nécessaire de le faire devant l'arrivée importante d'hispanophones. C'est un réflexe normal. Je suis cependant convaincu que cela est impossible dans le contexte fédéral actuel où, comme le disait déjà Maurice Duplessis: "La Cour Suprême, c'est comme la Tour de Pise, elle penche toujours sur le même bord".

Francine Bernier
Présidente du Parti Québécois
du Comté de Sherbrooke

OPINION DES AUTRES

Gaspillage de fonds et mesure inhumaine

En dévoilant le programme arrêté par le gouvernement Mulroney à l'égard des immigrants ayant demandé refuge au Canada, Mme Barbara McDougall a insisté pour dire qu'il n'y aura pas d'amnistie pour les "faux réfugiés" et qu'ils seront expulsés. Ces gens ne pourront se prévaloir de la loi de l'immigration que s'ils quittent volontairement le pays et présentent leur demande à partir de l'étranger.

Ces mesures marquent un changement radical par rapport aux programmes qui ont accompagné dans le passé des changements importants dans le système d'immigration. Apparaissant un accordant une amnistie ou son équivalent administratif. (Les États-Unis ont accordé récemment une pareille mesure humanitaire). À peu près tous les "irréguliers" déjà au Canada pouvaient s'y établir, sauf raison grave de santé ou de sécurité publique.

En appliquant rétroactivement à quelque 85,000 personnes les dispositions les plus sévères de la nouvelle loi sur les réfugiés, le gouvernement canadien ne cherche pas d'abord à régler les nombreux cas en attente, mais plutôt à lancer dans le monde un message de dissuasion. Mme McDougall va ainsi expulser des gens, non parce qu'ils sont un danger ou un fardeau pour le pays, mais pour en décourager d'autres de frapper à notre porte.

Cette politique est inhumaine. Elle sera aussi inefficace. Seule

la paix et le développement dans les pays du tiers-monde pourra modérer le nombre des gens qui quittent leur patrie pour assurer leur survie. On aura beau ériger un rideau de fer autour du Canada, bien des gens y viendront quand même, légalement ou pas, dès lors que des crises éclateront dans leur pays.

Il faudrait que le Canada ait partout à l'étranger des bureaux d'aide aux immigrants et aux réfugiés. Mais il n'en a souvent pas. Et lorsqu'il en a, on ferme parfois les grilles à des personnes en danger de mort. Loin d'aider ces gens désespérés, on les force à se faire fraudeurs pour assurer leur subsistance ou, dans le cas des réfugiés, sauver leur vie.

Certes, il suffira aux "vrais réfugiés" — et même aux "faux" — de convaincre un des deux fonctionnaires qui étudieront leur cas de la justesse de leur cause pour pouvoir rester au Canada. Entre-temps, tous ces gens auront droit, enfin, de gagner leur sel ici, sans avoir à dépendre de l'aide sociale. Mais si les statistiques du ministère sont justes, quelques dizaines de milliers de personnes seront aussi refusées et expulsées — qu'elles attendent une décision depuis trois mois ou depuis trois ans.

Or, pendant que le président de la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié, M. Gordon Fairweather, se plaint qu'il manque de ressources pour faire face aux prochains arrivages, la ministre de l'Em-

ploi et de l'Immigration a trouvé \$100 millions pour la bureaucratie qui traitera les 85,000 cas en souffrance. On manque partout d'argent au pays pour intégrer les enfants d'immigrants dans nos écoles et enseigner l'anglais ou le français à leurs parents, mais le gouvernement dépensera des dizaines de millions pour de nouveaux commissaires.

Or, comme il s'agit d'emplois essentiellement temporaires, puisqu'on prétend régler tous les cas d'ici deux ans, ces postes de juges administratifs iront le plus souvent à des gens sans formation ni compétence (comme il y en a déjà trop parmi les commissaires réguliers). Il s'agit là d'un avantage d'un programme de patronage conservateur, que de soutien à la loi de l'immigration. Alors que des amis du régime toucheront de gros salaires pour expulser des gens, Mme McDougall aura renvoyé les membres les plus compétents du Comité consultatif du statut de réfugié, abolis depuis la nouvelle loi.

Ainsi donc, l'attrait du patronage aidant, la ligne dure aura finalement prévalu à Ottawa. On n'a même plus, pour justifier ces mesures, le prétexte du chômage ou du déficit budgétaire. Ceux qui cherchent au Québec, ces temps-ci, des signes d'intolérance et de xénophobie, feraient bien de garder une part de leur vigilance pour le reste du Canada.

Jean-Claude Leclerc
Le Devoir

SONDAGE GALLUP

Pour 53 p.cent des Canadiens, il devrait y avoir un temps de prière obligatoire à l'école. Par contre, 43 p.cent de la population croit qu'il ne devrait pas avoir de prière obligatoire à l'école.

Cette question a refait surface alors que les tribunaux du Manitoba, de l'Ontario et de la Colombie britannique ont fait ou font face à des cas relatifs à la prière à l'école. En septembre 1988, la Cour d'appel d'Ontario a rejeté une partie de la loi provinciale sur l'Éducation qui obligeait les écoles à prévoir des activités religieuses quotidiennes. La Cour a déclaré que cette loi constituait un empêchement à la liberté de conscience et de religion des individus. Le gouvernement des pluparts des citoyens de cette province désiraient la prière quotidienne et qu'il n'y avait aucun droit de brimé. Le gouvernement a perdu sa cause et n'a pas interjeté appel en Cour suprême.

Les statistiques de Gallup indiquent que 60 p.cent des Ontariens veulent une période de prière obligatoire à l'école et que 35 p.cent croient qu'il ne

Oui à la prière obligatoire à l'école

devrait pas y avoir de période précise consacrée à la prière à l'école.

Dans l'Ouest, l'appui à la prière obligatoire est plus faible. Quarante-trois p.cent des habitants des Prairies et seulement 32 p.cent des citoyens de Colombie britannique sont favorables à la prière obligatoire. Ce pourcentage s'élève à

53 p.cent au Québec et à 67 p.cent dans la région plus conservatrice et plus traditionnellement des Maritimes.

La question suivante a été posée à 1012 personnes entre le 30 novembre et le 3 décembre 1988:

"Croyez-vous qu'au Canada il devrait y avoir des temps de prière obligatoire?"

	Oui	Non	Ne savent pas
Canada	53%	43%	5%
Régions:			
Maritimes	67%	31%	2%
Québec	53%	44%	3%
Ontario	60%	35%	5%
Prairies	43%	49%	8%
C.-Britannique	32%	61%	7%
Age			
18 à 29 ans	39%	56%	5%
30 à 49 ans	47%	49%	5%
50 ans et plus	71%	23%	6%
Hommes	45%	50%	5%
Femmes	59%	36%	5%
Scolarité			
Secondaire	64%	31%	5%
Collégiale	61%	34%	5%
Post collégiale	40%	55%	5%
Population			
10,000 h. et moins	61%	34%	5%
10,000 à 100,000 h.	58%	36%	6%
100,000 et plus	46%	49%	5%

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 584-5450, J1K 2X8
Téléphones:
Petites annonces: 584-0999
Publicité: 584-5450
Rédaction: 584-5454
Abonnements: 584-5466

ADMINISTRATION

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

REDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

JEAN ROY
Directeur de l'information

PIERRE-YVON BÉGIN
Chef des nouvelles

ROCH BLODEAU
Chef adjoint de l'adjoint

JEAN-PASCAL BEAUPRE
Chef de bureau

DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur de la publicité

J. BERTIN ST-AMAND
Adjoint au directeur

PAUL ALLARD
Chef de bureau

PRODUCTION

JEAN-PIERRE ROBITAILLE
Directeur de la production

J. JACQUES DELORME
Chef des opérations

GERARD PÉPIN
Adjoint

GASTON GRENIER
Adjoint

CHARLES-ÉMILE CHARRON
Chef presseur

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable

JULIENNE POULIN
Gérante du crédit

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Gérant

BÂTISSE

ANDRÉ JACQUES
Responsable

TIRAGE

GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage

ANDRÉ CUSTEAU
Adjoint au directeur

Gérants de district:

JACQUES FAUCHER CLAUDE OUELLET

MICHEL FOURNIER JEAN-MARC PÉPIN

MICHEL LAVOIE GASTON PINARD

SERGE NADEAU JEAN-CHARLES POULIN

FORUM

TRIBUNE LIBRE

Pas de Québec français avec des condoms et des avortements

Comme plusieurs, j'ai vu et écouté la marche de milliers de personnes pour protester contre les dettes, les taxes et les mises à pied dans plusieurs industries, contre les coupures dans les hôpitaux, pour protester contre le mépris du gouvernement contre les 650 000 assistés sociaux, contre la taxe ascenseur de Jacques Parizeau sur l'essence, contre les coupures de service du nouveau président de Bell Canada, Raymond Cyr, etc.etc.

Mais non, ce n'est pas ce qui s'est produit. C'est ce que j'aurais aimé voir et lire dans les journaux. Plutôt, j'ai vu des chefs syndicaux, des acteurs, des gens comme

Jacques Parizeau et Serge Turgeon crier des bêtises à Robert Bourassa et D'Iberville Fortier à cause de la langue française.

Je suis pour la langue française, autant sinon plus que tous ces péquistes. Mais pas de la même manière. Car toute personne qui a une tête sur les épaules sait que pour avoir une population qui parle français, il faut des descendants de français, i.e. des bébés qui naissent et peuvent grandir. Ce n'est pas en donnant des millions pour faire avorter les femmes et distribuer des condoms qu'on augmentera la population.

Léo Paquet
St-Pierre de Broughton

Québec n'est pas libre

Lorsque les Américains déposent leurs déchets dans l'Estrie, Québec voudrait bien empêcher cela mais il doit attendre que le fédéral intervienne.

Lorsqu'on apprend que les ponts Jacques-Cartier, Champlain ou Victoria auraient besoin de réparations majeures ou de peinture, il nous faut attendre qu'Ottawa sorte les fonds nécessaires pour les réparer parce que les ponts comme le port de Montréal sont de juridiction fédérale.

Le Québec voudrait bien avoir une délégation autonome aux premiers Jeux de la francophonie l'été prochain au Maroc mais le gouvernement fédéral refuse catégoriquement d'envisager cette participation.

Le Québec voudrait bien avoir l'agence spatiale à Montréal mais c'est encore Ottawa qui aura le dernier mot là comme ailleurs. Bref on pourrait citer des milliers d'exemples comme ceux-ci qui démontrent que le Québec n'est pas libre de ses actes ou de ses volontés. Seul l'indépendance politique du Québec lui rendrait sa liberté mais d'ici là, il faudra se défaire du gouvernement Bourassa, incapable de prendre énergiquement position en faveur de la liberté du Québec.

Le Vénézuéla veut-il des touristes canadiens?

Heureux qui comme Ulysse a fait... un beau voyage! Vacanciers qui partez pour le Sud durant les fêtes, savez-vous de quoi seront faites vos vacances? De plage, de détente, de soleil, de repos, de joie, de relaxation. C'est aussi ce que nous croyions, l'an passé, à pareille date.

En arrivant à l'île Margarita, au Vénézuéla, on nous apprend que notre grossiste Mirabelle Tours n'a ni réservé ni payé nos chambres à l'hôtel Bella Vista. De là partent tous nos problèmes: transfert d'un hôtel à l'autre, obligation de repayer chambre, repas et avion de retour, aucune aide du représentant de Mirabelle Tours, vacances écourtées d'une semaine, 1 heure pour libérer la chambre réservée par des Vénézuéliens, stress, anxiété, vacances ratées.

Ici, nous communiquons avec Mirabelle Tours et l'Agence de Voyage Sears qui nous assurent qu'ils ne sont pas responsables de tout cela.

Nous faisons une réclamation à Mirabelle Tours pour ces vacances gâchées. Là encore, une surprise nous attend: le manque de respect pour les clients. On n'accuse même pas réception de nos lettres. On ne nous retourne pas nos appels téléphoniques. Nous demandons à notre Agence de voyage Sears, qui n'a rien fait jusque là pour nous, de nous aider, à négocier avec notre grossiste. Ce dernier nous fait une offre inacceptable que nous refusons. Finalement le mois de novembre dernier, nous recevons un chèque un peu plus convenable que nous acceptons. L'Agence Sears trouvant la somme insuffisante, ajoute un petit montant d'argent.

Cette aventure nous mène à nous poser certaines questions: Pourquoi planifier un voyage longtemps d'avance? Pourquoi payer plus cher, avec un grossiste? Pourquoi choisir le meilleur hôtel? Pourquoi nous fier sur l'aide d'un représentant?

Le Vénézuéla désire-t-il vraiment les Canadiens comme touristes? Quel pouvoir et quels droits avez-vous quand vous êtes victimes d'une situation comme celle-là?

Quel est le rôle d'une Agence de voyages dans un cas comme celui-là? Quelle sécurité, un grossiste peut-il vous apporter? Pourquoi traite-t-on les touristes sans respect, en comparaison d'il y a 10 ans?

Pourquoi ce même voyage figure-t-il dans la brochure de Mirabelle Tours pour cet hiver? Vacanciers qui partez pour le Sud, vous aviez le droit d'être prévenus.

Rescapée du Vénézuéla
Mme Carmelle Inkel
Sherbrooke

L'exécutif du Parti Québécois de Richmond tient à exprimer, dans la conjoncture actuelle, sa prise de position en ce qui concerne l'importance indéniable de la loi 101 dans notre société.

Il serait malhonnête de notre part de ne pas apprécier le courage qui a amené le premier ministre du Québec à invoquer, sur l'invitation de la Cour suprême, la clause dérogatoire pour protéger notre distinction linguistique. Nous félicitons monsieur Bourassa parce qu'il s'est tenu debout devant la majorité anglophone canadienne. Nous nous réjouissons aussi de constater que désormais, au Québec, tous les partis politiques prônent l'image

François de Ruijite
Lennoxville

"Salut à vous, gens du Québec, dont les traditions, la langue et la culture confèrent à votre société un visage si particulier en Amérique du Nord". C'est ainsi que le pèlerin Jean-Paul II dans son radiomessage du 9 septembre 1984 à Gaspé salua les Québécois dont je suis.

Je sais qui vous êtes Monsieur et je connais vos lieux et séjours. Je respecterais ce que vous taisez à votre sujet. J'ai voulu le début de mon article lumineux pour vous qui êtes ce que vous êtes. Vous me comprenez?

Un séjour dans votre pays d'origine, la Hollande, m'avait éclairé sur la hargne qu'entretie-

naise de notre société; même le parti libéral...

Monsieur Bourassa doit être félicité car il y avait assurément une entente plus ou moins tacite entre lui et ses pairs lors de l'entente du lac Meech concernant une conservation du bilinguisme en territoire québécois; il est tout à fait compréhensible alors d'observer des mesures de représailles venant du Manitoba ou d'ailleurs. Monsieur Bourassa a agi en Québécois plutôt qu'en libéral et, par ce fait, n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite aux anglophones durant la dernière campagne électorale. Il a bien senti la masse critique du peuple via les antennes de ses députés; il a fait preuve d'écoute et de sensibilité.

Il a cependant reculé en donnant le droit universel de "bilinguisation" aux commerces et entreprises de tous calibres; il ne pourra légiférer sa solution conçue à partir de la difficile distinction "extérieur-intérieur". Cette distinction prohibe l'anglais de l'apparence et le fait réapparaître comme un contaminant interne qui peut intoxiquer alors la langue de service. Il réduit l'anglais au statut de virus.

Dans une situation si discriminatoire pour tous, nous pensons que nous devons lutter contre les amendements qu'il propose à la loi 101. Cette loi, ainsi que le soulignent plusieurs politologues compétents, est un

principe de paix sociale qui a fait ses preuves depuis plus d'une décennie. Les libéraux, certains d'entre eux en tout cas, font un cheminement qui leur fait apparaître une contradiction profonde. Notre loi 101, est une médecine à cette contradiction; elle est franchement meilleure de l'avis même de certains leaders anglophones (ex-ministre Lincoln, Alliance Québec, etc.). Utilisons tous les moyens démocratiques pour défendre notre bien commun. La langue appartient à tout le monde, nous rappelle Jean Gagnon; chacun qui la parle peut la défendre.

Richard Arsenault, président
Parti Québécois
Comté Richmond

Droits individuels ou droits collectifs?

Il n'est pas de droits collectifs à l'égard des Français quelques-uns des vôtres; on me rappelait Napoléon et De Gaulle et leurs agissements. Mon imagination débridée avec laquelle je me dois de composer m'aura vite fait franchir des limites que réprovoquent ma raison: François de Ruijite en immigrant nous aurait-il apporté le virus redoutable de la xenophobie?

Comme vous, nous voulons l'unité mais la vraie, celle que Teillard de Chardin a affirmé être celle qui différencie. Nous tenons par tout notre être personnel et collectif à assumer notre totalité et nos droits à la différence: la langue, la culture et les traditions. Quand nous serons assurés que ces droits sont voulus et respectés par les autres, alors, l'u-

nité se réalisera dans toute sa vérité et sa pérennité.

Votre article si "séduisant" parce que vous y parlez de la déclaration des droits de l'homme et de la propulsion des francophones à "torturer et à manquer de respect" envers les personnes qui veulent librement se joindre à notre communauté, suinte par tous les pores de son impertinence le mépris que vous voulez habilement masquer.

Sachez finalement que "dans certaines circonstances, la défense de droits individuels peut conduire à la négation de droits collectifs parfaitement légitimes. La loi 101 vise à établir au Québec une dynamique linguistique favorable à la population francophone. Les Québécois franco-

phones forment au Canada la seule collectivité minoritaire en mesure, grâce à son propre gouvernement de se doter des lois la protégeant comme société. Or, par son accent sur les droits individuels, la charte voulue par Ottawa (par votre vénéré maître P.E. Trudeau), en 1980 vise à priver cette société de moyens d'action" (Lendemain piégés par Claude Morin, pp. 54-55).

"La solution donnée au présent débat linguistique fait honte à ceux et celles qui se croient vrais Canadiens", écrivez-vous à la fin de votre article et vous avez raison: il fallait qu'on revint à la loi 101 pour que les vrais Québécois vivent.

Claude Nadeau
East Angus

BONNE ANNÉE '89

LE PLUS GIGANTESQUE SOLDE DE LIQUIDATION

RABAIS JUSQU'À 50%

COMMUNICATION

TÉLÉPHONE SANS FIL

SANYO CLT6100	REG: 179.95	51.00	128.88
Transtronic TT560	REG: 99.95	21.00	78.88

RÉPONDEUR

SANYO TAS320	REG: 129.95	31.00	98.88
SANYO TAS324	REG: 159.95	31.00	128.88

CONVERTISSEUR

PHILIPS CV2500	REG: 149.95	21.00	128.88
----------------	-------------	-------	--------

AUDIO

ENSEMBLE AUDIO

FISHER ACS3900	REG: 599.95	51.00	548.88	35.20
FISHER ACS8700	REG: 699.95	101.00	598.88	38.50
FISHER ACS8804	REG: 999.95	101.00	898.88	56.10
FISHER ACS8819	REG: 1199.95	101.00	1098.88	69.30
FISHER ACS8770	REG: 2499.95	501.00	1998.88	123.20
FISHER AVS8801U	REG: 2499.95	501.00	1998.88	123.20

LECTEUR LASER

FISHER AD883	REG: 299.95	101.00	198.88	13.20
SONY CDPM35	REG: 299.95	51.00	248.88	16.50
PIIONEER PD4050	REG: 299.95	51.00	248.88	16.50
SONY CDP350	REG: 349.95	51.00	298.88	19.80
SONY CDP550	REG: 399.95	51.00	348.88	23.10

MAGNÉTOCASSETTE

FISHER CRW56	REG: 199.95	51.00	148.88	10.01
FISHER CRW85	REG: 299.95	51.00	248.88	16.50

TABLE TOURNANTE

PIIONEER PL570BK	REG: 159.95	31.00	128.88	
DUAL CS2110	REG: 199.95	51.00	148.88	10.01
SONY PSLX430C	REG: 229.95	51.00	178.88	12.10
DUAL CS2210	REG: 299.95	51.00	248.88	16.50
DUAL CS503-1BK	REG: 299.95	51.00	248.88	16.50

VIDÉO

RABAIS JUSQU'À 200%

SANYO VHR9100	REG: 449.95	51.00	398.88	28.60
FISHER VM4100	REG: 448.88	50.00	398.88	28.60
ZENITH VRD206	REG: 448.88	50.00	398.88	28.60
FISHER FVH6400	REG: 549.95	51.00	498.88	34.10
ZENITH VRE200	REG: 549.95	51.00	498.88	50.00
FISHER VHS200	REG: 549.95	51.00	498.88	34.10
FISHER VHS500	REG: 748.88	50.00	698.88	46.20
ZENITH VRE510	REG: 799.95	51.00	748.88	49.50
RCA VPT630	REG: 999.95	201.00	798.88	52.80

CAMÉSCOPE

RABAIS JUSQU'À 200%

SONY CCDV4	REG: 1399.95	201.00	1198.88	78.10
FISHER FVC801	REG: 1499.95	101.00	1398.88	90.20
RCA CPR250	REG: 1599.95	201.00	1398.88	90.20

TÉLÉVISION

RABAIS JUSQU'À 500%

TÉLÉ PORTATIVE

CGE 7-7150	REG: 178.88	30.00	148.88	11.00
------------	-------------	-------	--------	-------

TÉLÉCOULEUR 14"

TECHNOVOK TX-1450	REG: 349.95	51.00	298.88	19.80
TECHNOVOK TX-1460	REG: 399.95	51.00	348.88	23.10
SANYO 31C510	REG: 449.95	51.00	398.88	26.40
ZENITH SD3361	REG: 449.95	51.00	398.88	26.40

TÉLÉCOULEUR 20"

TECHNOVOK TX-2025	REG: 449.95	51.00	398.88	26.40
SANYO 91C415	REG: 499.95	51.00	448.88	30.80
TECHNOVOK TX-2010	REG: 599.95	101.00	498.88	34.10
ZENITH SD3961	REG: 549.95	50.00	498.88	34.10

TÉLÉCOULEUR 28"

ZENITH SD5749	REG: 999.95	101.00	898.88	57.20
SANYO AVM278	REG: 999.95	101.00	898.88	57.20

ÉCRAN GÉANT

MTSUSHI CK3513	REG: 3999.95	501.00	3498.88	230.02
MTSUSHI VS420	REG: 3999.95	501.00	3498.88	230.02

Quantités limitées. La disponibilité et sélection peut différer d'un magasin à l'autre. Certains modèles peuvent être des démonstrateurs.

LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE D'ÉLECTRONIQUE AU PAYS

SUPER MAGASIN 2222

RUE KING OUEST 566-0261

ATLANTIQUE ÉLECTRONIQUE

LA BONNE RÉPONSE à tout coup

* Basé sur 24 mois. Garantie, taxe intérêt tous compris, aucun dépôt. Sujet à approbation de crédit.

ATLANTIQUE PLUS

- Plan de Protection-Prix: Si vous trouvez le même produit à moins cher, nous paierons la différence.
- Plan de Protection-Qualité: Si vous n'êtes pas satisfait de votre appareil, nous l'échangerons ou vous rembourserons. Si votre appareil présente un problème persistant nous l'échangerons.
- Livraison Gratuite: Votre appareil sera livré en 48 heures. C'est promis!
- Ligne Téléphonique Satisfaction: Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, téléphonez nous au: Montréal 328 1476 / Sherbrooke 1 800 361 4040

tous les détails en magasin

46540

Semaine des non-fumeurs du 12 au 18 janvier

par Michel RONDEAU SHERBROOKE — La semaine des non-fumeurs se déroulera cette année du jeudi 12 janvier au mercredi 18 janvier, ce mercredi étant déclaré "journée sans fumée".

La Fondation du Québec des maladies du cœur, qui est membre du Conseil québécois sur le tabac et la santé, se dit heureuse de participer activement à cette semaine, compte tenu, dit-elle, que "le tabac est un important facteur de risque pour les maladies du cœur".

Le thème de cette année, choisi par le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé et endossé par le Conseil québécois sur le

tabac et la santé, portera sur "les enfants et le tabac" et sera consacré pour une durée de deux ans.

La Fondation du Québec des maladies du cœur dit: "Le tabagisme est la principale cause évitable de maladies au Québec et les statistiques démontrent que 90 pour cent des fumeurs ont commencé à s'adonner au tabac dès l'âge scolaire".

La Fondation, en Estrie, poursuivra son programme de lutte contre le tabac en créant des "espaces sans fumée" dans les écoles. "Idéalement, les efforts de prévention doivent commencer avant l'âge de 12 ans", dit la Fondation.

Mal-voyants autorisés à conduire grâce à des lunettes équipées de télescopes

INDIANAPOLIS (AP) — "Je vais m'acheter une voiture. Je vais apprendre à conduire", déclare Bruce Quinn, âgé de 32 ans, qui est mal-voyant. M. Quinn, qui espère l'été prochain diriger deux stations de radio distantes de 80 km dans le nord de l'Indiana, pourrait obtenir son permis en utilisant des lunettes équipées de petits télescopes afin de repérer les détails comme les panneaux indicateurs et les feux tricolores. Ce système s'appelle "bi-optique".

La Californie et le Texas autorisent déjà depuis plus de 10 ans les mal-voyants à conduire avec un système bi-optique et 25 autres Etats disposent d'un programme de permis de conduire spécial pour mal-voyants, souligne Warren Brown, directeur du service du Bureau des Permis de conduire de l'Indiana.

M. Brown a mis au point le programme de permis pour mal-voyants dans cet Etat, à la demande d'un conseiller local et

avec l'aide d'optométristes qui prescrivent des lunettes aux personnes à la vue basse. "Vous ne pouvez imaginer comme c'est triste que d'apprendre à quel point qu'il ne pourra plus conduire. Certains hommes en pleurent. Conduire une voiture est probablement la chose la plus importante dans la vie d'un homme."

L'optométriste Paul Bither note que tout le monde ne peut obtenir ce type de permis. Dans

l'Indiana, les mal-voyants munis d'un système bi-optique doivent répondre à des critères très précis sur le plan de la vue sans, et avec le système. Une fois le permis délivré, ils doivent effectuer une période probatoire de six mois et un entraînement avant de réussir un test sur route.

Lunettes télescopes

Les télescopes coûtent de \$500 à \$2.000. Ils varient en taille et en poids mais le type le plus courant mesure environ 2,5 cm de diamètre et pèse 170 g.

Lorsque le conducteur a besoin de voir certains détails, il penche la tête et utilise les télescopes fixés aux lunettes.

"La plupart des mal-voyants munis du système bi-optique ne conduisent que dans des zones fa-

milieres, déclare l'optométriste Debra McConaha, de l'Université d'Indiana. Il leur est possible de faire l'aller-retour de leur épicerie à leur domicile en voiture sans utiliser le télescope. Il est là s'ils en ont besoin."

Pour les partisans du programme, les conducteurs munis de système bi-optique doivent être capables de repérer quelque chose dans le télescope en moins d'une seconde, soit le temps que met un conducteur avec une vue normale en regardant dans son rétroviseur.

Ses détracteurs disent que c'est impossible. Le Dr Gerald Fonda, un ophtalmologiste de Livingston (New Jersey), qui prescrit le système bi-optique depuis 1947, affirme que les mal-voyants ont besoin d'au moins trois secondes pour ajuster le système, repérer le détail et regarder à nouveau avec leurs lunettes normales. "Le but du télescope est de réussir le permis de conduire. Il n'y a aucune preuve que ce système soit sûr, en revanche il y a de fortes présomptions indiquant qu'il présente un danger."

En outre, selon une étude conduite en 83, les mal-voyants équipés de système bi-optique ont deux fois plus de risques que la population normale d'avoir un accident.

Malgré ces résultats, ses défenseurs disent que les mal-voyants comptent parmi les conducteurs les plus prudents. Et ces derniers soulignent qu'ils connaissent leurs limites et ne prennent pas de risques inconsidérés.



(Laserphoto AP)

Le foie gras français conquiert les étrangers

TOULOUSE (AFP) — Ambassadeur de la gastronomie française au même titre que le champagne ou le cognac, le foie gras est dégusté, de New York à Tokyo et de Hong Kong à Genève, par quelques privilégiés qui en apprécient la saveur, sinon son coût élevé.

La France, premier producteur (avec 3.200 tonnes en 1987, soit 55 pc de la production mondiale), premier consommateur (95 pc de la consommation mondiale) et premier importateur mondial de foie gras (1.500 tonnes l'an dernier, venant surtout de Hongrie et d'Israël), développe en effet ses exportations: elles ont doublé en une décennie, passant de 365 tonnes en 1975 à 740 tonnes en 1987.

Un chiffre qui peut paraître marginal au regard de la consommation française (4.200 tonnes par an), mais qui démontre l'effort entrepris par les conservateurs français en direction des pays riches comme les Etats-Unis ou le Japon, et les partenaires de la CEE, seuls acheteurs potentiels de ce produit de luxe vendu au minimum l'équivalent de 500 FF (\$100 environ) le kilo dans les épiceries fines des diverses capitales.

L'exportation de ce succulent mets français, issu des foies de canards et d'oies engraisés au mas, reste "un travail de galérien", selon le directeur du Groupement des Exportateurs de Conserves Alimentaires (GECAM), Michel Raufaste.

Normes sanitaires

"Un conservateur qui se lance dans l'exportation doit d'abord être prêt à raser son usine: pour être agréée par la CEE, les Etats-Unis ou le Japon, elle doit répondre à des normes sanitaires précises. Ensuite, il doit adapter sa production et se rendre fréquemment dans le pays. C'est un travail de bénédictin qui finit par coûter cher", ajoute M. Raufaste.

Premier exportateur français, la société Rougié de Sarlat réalise près de 50 pc de son chiffre d'affaires à l'exportation. "Nous avons commencé à exporter dans les années 1950 aux Etats-Unis, dont nous détenons 50 pc du marché. Mais pour assurer un minimum de quatre voyages par an dans chaque pays, nous avons en permanence six ou sept responsables en déplacement dans le mon-

de entier", souligne-t-on au service export.

"Nous avons dû adapter notre production à chaque clientèle: les foies gras doivent être très cuits pour les clients américains, qui redoutent la moindre bactérie. Pour les Japonais, les portions doivent être plus petites et le foie moins salé. Les Anglais, friands du mélange salé-sucré, aiment les foies cuits au Porto ou au Sauternes", précise-t-on chez Rougié.

Une initiative qui n'est pas du goût de tous les producteurs, soucieux de conserver à ce produit une image de luxe et de tradition: "Si cela marche bien, c'est le choix le plus intelligent, mais à terme, ce n'est pas bon pour le

Foie et Coke

Le président du groupe foie gras à la Confédération Française de la Conserve, André Bizac, voit dans l'exportation "un investissement financier et intellectuel à long terme": "J'ai vu des Américains manger du foie gras en buvant du Coca-Cola. Ils me disaient 'Il est bon, votre pâté'", raconte-t-il.

Certains ont contourné la difficulté en adaptant leur produit aux goûts étrangers: une coopérative n'a pas hésité à lancer deux nouveautés spécialement pour les Britanniques: un foie gras à l'ail et un autre à la menthe, distribués tous deux en supermarchés.

Une initiative qui n'est pas du goût de tous les producteurs, soucieux de conserver à ce produit une image de luxe et de tradition: "Si cela marche bien, c'est le choix le plus intelligent, mais à terme, ce n'est pas bon pour le

foie gras", note un producteur, Philippe Lacroix, qui ne vend toutefois que 3 pc de sa production à l'étranger.

Un concurrent de M. Lacroix, Pierre Dubarry, s'est attaqué cette année au marché japonais. Ses foies seront vendus dans des boutiques franchisées recréant un "espace France" à l'étranger.

"Mon but est d'éduquer le goût des gens, en leur expliquant comment manger le foie gras, avec quoi et à quelle occasion. Le reste suivra tout seul", estime-t-il.

Nouvelle bonbonne

Amy Charles, de Stamford au Connecticut, effectue une démonstration d'un aérosol à ketchup tout nouveau. Ce nouvel aérosol, qui utilise un bioxyde de carbone sécuritaire au point de vue environnemental comme propulseur, et qui sépare le contenu du propulseur, peut être utilisé pour des aliments tels la moutarde ou la sauce aux tomates.

La propagande nazie en jeux d'ordinateur

BONN (AFP) — Des jeux de propagande nazie sur disquettes pour ordinateurs inondent de plus en plus les cours d'école en Allemagne fédérale, avertit l'Office fédéral pour le contrôle des médias destinés à la jeunesse, à Bonn.

Ces jeux interdits par l'Office, vendus clandestinement 10 DM (\$6) et jusqu'à 150 DM (\$90) s'ils comportent les réponses, s'intitulent "Test-anti-Ture, made in Buchenwald", "Hitler Dictateur", "Les Juifs ne t'embêtent plus" ou "L'Allemagne clean". Leurs auteurs anonymes se cachent derrière un "Copyright par Hitler et Hess".

L'Office fédéral, qui vient de publier un rapport sur le sujet, a dénombré plus de 130 jeux, mais c'est "la partie émergée de l'iceberg", estime-t-il. Les régions de Berlin-Ouest, Cologne, Duisbourg et Dortmund sont les plus "contaminées".

Les éditeurs anonymes piratent aussi des jeux originaux américains, par exemple le "Castle Wolfenstein" où le joueur, prisonnier d'un camp allemand pendant la Seconde Guerre mondiale, doit tenter de s'échapper. Ils le programment à l'envers, le joueur devenant un gardien de camp de concentration qui doit empêcher les "ennemis du peuple" de s'évader.

Depuis deux ou trois ans

Les jeunes amateurs de ces jeux ne sont pas tous des nazis, mais des passionnés d'informatique, a indiqué le directeur de l'Office, Rudolf Stefen, qui estime que le phénomène s'est développé "très vite" depuis son apparition sur le marché, il y a deux ou trois ans.

Les milieux d'extrême-droite utilisent aussi depuis peu un nouveau moyen de propagande par informatique, la boîte aux lettres électronique, accessible par téléphone, a-t-il ajouté.

L'extrême-droite néo-nazie est marginale en RFA. Selon le dernier rapport de l'Office fédéral de protection de la constitution (contre-espionnage et renseigne-

NOUVEAU À SHERBROOKE OUVERTURE LE 4 JANVIER 89

VÊTEMENTS BEL-LY inc.

Une collection de vêtements polyester/coton, à prix abordables, qui s'adaptent aux besoins de la femme d'aujourd'hui

Spécialité: DÉMONSTRATION À DOMICILE

Pour mieux vous servir nous vous présentons maintenant la collection à notre local du

1075, 12e Avenue nord Fleurimont (Place André Viger)

Diane et Danielle 823-6962

Un cadeau sera remis aux 100 premières clientes, avec un achat de \$25.00 et plus. 46629x

COURS DE BALADI

Le baladi pour:

- développer sa créativité
- améliorer sa santé
- être en forme
- être bien avec soi

SESSION DÉBUTANT LES 16, 17, 19 JANVIER

Nombre de places limité.

INF. **565-9182**

Lucie Boudreau prof.

Centre Culturel Pierre Lapointe 167, rue Marquette, Sherbrooke

VENTE GIGANTESQUE de FOURRURES

4 JOURS! SEULEMENT

MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI

les 4, 5, 6 et 7 janvier 89

20% à 50%

sur toutes nos FOURRURES et PELISSES

En vedette: LOT DE 15 MANTEAUX DE VISON de \$995 à \$1995

LOT DE 50 MANTEAUX DE CHAT SAUVAGE, CASTOR, LOUP, RENARD \$995 à \$1495

Lot de 15 PELISSES \$495 à \$995

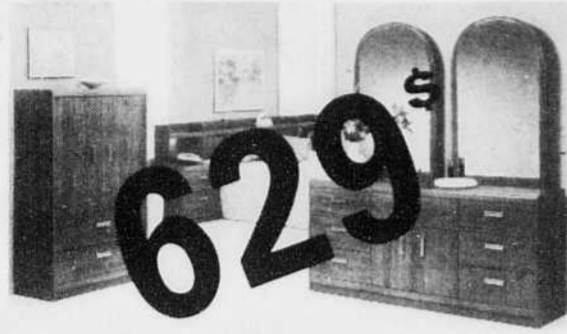
MARCEL **Jodoin** FOURRURES INC.

64, rue Meadow Sherbrooke

Tél.: 562-0429



Là où c'est toujours moins cher qu'ailleurs!



629

Mobilier de chambre

8 mcx bureau triple avec portes, commode à portes, table de nuit, étagère avec lumière, petit miroir rond, tête de lit à tablettes



229

Mobilier de chambre

Bureau triple, miroir, commode, tête de lit, blanc ou cannelle



599

Mobilier de chambre

6 mcx bureau triple, miroir, commode, tête de lit, 2 tables de nuit



299

Mobilier de chambre

Bureau triple, commode 5 tiroirs, miroir vertical, tête de lit



429

Mobilier de cuisine

Table et 4 chaises



429

Mobilier de cuisine

Table et 4 chaises



549

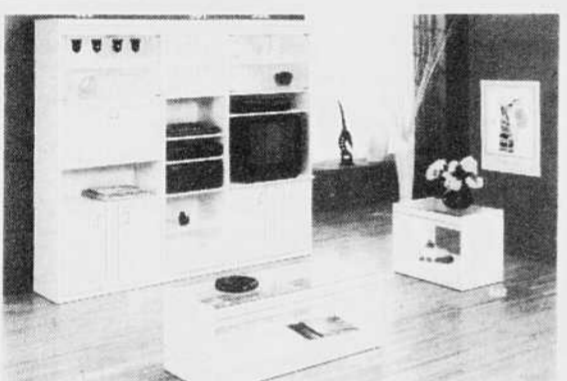
Mobilier de salon

5 mcx



279

Sofa-lit



3 sections **399**^{\$}
Table de bout **49**^{\$}
Table à café **59**^{\$}



blanc ou cannelle
Élément audio & T.V. **109**^{\$}
Élément pour T.V. **49**^{\$}
Support pour micro-ondes **59**^{\$}



blanc ou cannelle
Élément mural à tablettes **79**^{\$}
Élément mural à portes **109**^{\$}
Élément bar avec portes **79**^{\$}
Élément T.V. à portes **89**^{\$}



3 sections **219**^{\$}
Étagère **39**^{\$}
Table de bout **29**^{\$}
Table à café **39**^{\$}
3 tables gigognes **59**^{\$}



Pupitre pour ordinateur

41x24x40"

79^{\$}

Fini blanc ou cannelle



Penderie

Prêt-à-assembler
32x24x75"
Fini pin naturel ou cannelle

159^{\$}



Chaise sur billes

89^{\$}



Fauteuil inclinable

159^{\$}



Sofa 3 places inclinable **699**⁰⁰^{\$}
Causeuse inclinable **599**⁰⁰^{\$}
Chaise inclinable **399**⁰⁰^{\$}

Réfrigérateur

17.3 pi. cu. de luxe

849⁰⁰^{\$}

Disponible blanc ou amande

Cuisinière

de luxe porte noire

619⁰⁰^{\$}

Disponible blanc ou amande

Laveuse et sécheuse

849⁰⁰^{\$}

Disponible blanc ou amande



1279, rue Grégoire, Rock Forest

565-7515

DÉPOSITAIRE DES MARQUES:
• ADMIRAL • BON-AIRE/SERTA • CRAFTLINE • DAVELUYVILLE • DUTAILLIER • ELRAN • FRIGIDAIRE • HOUSE OF BRAEMORE • H.P.L. • KELVINATOR • KROEHLER • LAURIER • PRINCE-VILLE • SHERMAG • TOSHIBA • VICTORAMA • VICTORIA-VILLE • VILLAGEOIS • PALLISSER • ETC...

LIVRAISON GRATUITE
MISE DE CÔTÉ (léger dépôt)
SERVICE APRÈS VENTE



La vie dans les Cantons



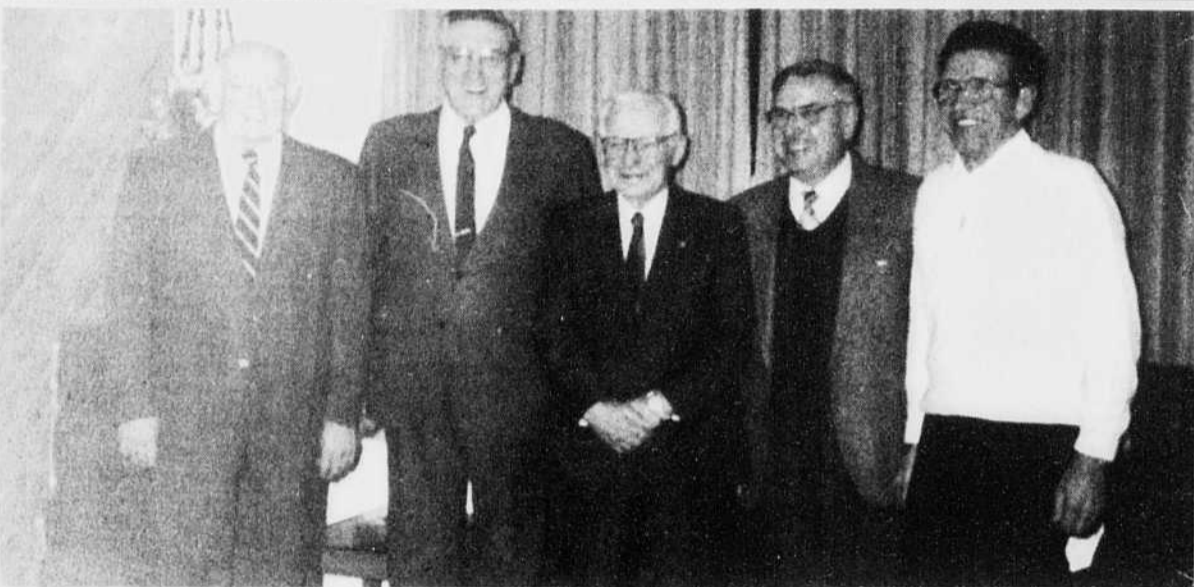
Certificats de mérite

Centraide a honoré par un certificat de mérite des individus et organismes pour la longévité de leur engagement dans la campagne de Centraide Estrie: Mmes Cécile Desruisseaux, SSVP de la paroisse St-Sacrement, Gaétanne Godbout, d'Agriculture Canada, Hélène Martin, du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, Lorraine Lemire, de l'AFFAS de Compton, ainsi que MM. Julien Marceau de la Banque Nationale du Canada, Mario Desmarais des productions Arts et Images, Gérard Lefebvre, président du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, et Jacques Lacroix, directeur général du CLSC Gaston-Lessard.



Nouveau comité exécutif

Le club Toastmasters Le communicateur de l'Estrie vient de se donner un nouveau comité exécutif. On reconnaît, de gauche à droite, Paulyne Béanger, présidente sortante, Céline Tardif, secrétaire, Paul Allard, président, Réjeanne Bibeau, trésorière, et Francine Bégin, huissière. Jocelyne Perreault, vice-présidente responsable de l'éducation, était absente quand la photo a été prise.



Membres des Élans honorés

La Loge des Elans de Sherbrooke a honoré ses membres de 40 ans et plus lors de son banquet de clôture des fêtes du 65e anniversaire de la Loge 67. De gauche à droite, Tony Pinard, Lucien "Bill" Lachance, Carl Camirand, Emilien Blais et Donat Lefebvre.



6,200 \$ pour les pauvres

Le comité des dons de la Loge des Elans de Sherbrooke remet un chèque de 6,200 \$ pour les pauvres des paroisses de Sherbrooke et du Sherbrooke métropolitain. De gauche à droite, Claude Stébene, secrétaire-trésorier, Gérard Bessette, président, Mgr Georges Cloutier, vicaire général, recevant le chèque au nom des paroisses, Armand Chauvin, Haut-Commandeur, et Paul Rodrigue, de la Loge 67.

La Tribune salue



Jean-Luc Veilleux, membre du Club d'âge d'or Les Copains.

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi.

Situation générale: une tempête venant du large de la Nouvelle-Ecosse a remonte vers Terre-Neuve durant la nuit et les régions près du golfe Saint-Laurent connaîtront de la neige et de forts vents. Pendant ce temps, le reste de la province demeurera ensoleillé grâce à l'anticyclone recouvrant la majeure partie des régions. L'extrême ouest aura un peu de nuages.

Une nouvelle dépression en formation dans le centre des Etats-Unis remontera vers nos régions vendredi.

Les températures demeureront généralement très froides mais amorceront une remontée sur le sud-ouest vendredi.

ESTRIE-BEAUCE, QUEBEC, LA TUQUE, RÉSERVE DES LAURENTIDES: ensoleillé et très froid. Max.: -20 à -22. Min.: -25 à -28. Vendredi: ennuagement graduel.

MONTREAL, TROIS-RIVIERES et DRUMMONDVILLE: ensoleillé avec passages nuageux. Froid. Max.: -15 à -18. Min.: près de -20. Vendredi: neige et vent.

OTTAWA-HULL-CORNWALL: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Froid. Max.: -15 à -18. Min.: près de -20. Vendredi: neige et vent.

ABITIBI-TEMISCAMINGUE, PONTIAC-GATINEAU et LIEVRE: quelques nuages et froid. Max.: -18 à -20. Min.: -22. Vendredi: ennuagement suivi de faible neige et vent.

RÉSÉROIRS CABONGA et GOUIN, LAURENTIDES: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Max.: -18 à -21. Min.: -25 à -27. Vendredi: ennuagement et vent.

LAC-ST-JEAN, SAGUENAY, CHARLEVOIX et RIVIERE-DU-LOUP: ensoleillé et très froid. Possibilité de flocons près des eaux libres. Max.: près de -22. Min.: -25 à -28. Vents modérés. Risque de précipitations: 20 p.c. Vendredi: généralement ensoleillé.

RIMOUSKI-MATAPEDIA, STE-ANNE-DES-MONTS et PARC DE LA GASPÉSIE: quelques nuages et très froid. Bourrasques de neige le long de la côte. Max.: près de -20. Min.: près de -27. Vents de ouest de 40 à 70 km-h sauf près de 90 km-h causant de la poudrière dans Ste-Anne-des-monts et le Parc de la Gaspésie. Risque de précipitations: 60 p.c. Vendredi: quelques nuages.

GASPE et PARC FORILLON: quelques nuages. Bourrasques de neige le long de la côte. Max.: près de -10. Min.: près de -20. Vents du nord-ouest de 40 à 80 km-h. Risque de précipitations: 60 p.c. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

BAIE-COMEAU: généralement ensoleillé et très froid. Max.: près de -20. Min.: près de -30. Vents du nord-ouest de 30 à 60 km-h. Vendredi: généralement ensoleillé et froid.

SEPT-ÎLES, BASSE COTE-NORD, SECTEUR A L'OUEST DE NATASHQUAN, ANTI-COSTE: nuageux avec éclaircies et chutes de neige dispersées. Max.: -15 à -17. Min.: près de -30. Vents du nord de 40 à 70 km-h causant de la poudrière. Risque de précipitations: 40 p.c. Vendredi: ensoleillé et vent.

SECTEUR DE NATASHQUAN A CHEVERY: faible neige. Très froid. Max.: -15 à -17. Min.: près de -20. Vents du nord de 60 à 80 km-h causant de la poudrière. Risque de précipitations: 80 p.c. Vendredi: ensoleillé et vent.

SECTEUR DE CHEVERY ET A L'EST: neige et poudrière. Accumulation: près de 10 cm. Max.: -3 à -5. Min.: -15 à -18. Vents du nord de 80 à 100 km-h. Vendredi: poudrière.

Vers le soleil

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Acapulco 22 clair 31 | Miami Beach 19 nuageux 28 |
| Barbade 26 variable 29 | Myrtle Beach 6 clair 16 |
| Bermudes 17 nuageux 23 | Nassau 24 variable 28 |
| Brownsville 21 brouillard 30 | Orlando 14 clair 26 |
| Daytona Beach 10 clair 27 | Palm Springs 10 couvert 15 |
| La Havane 21 variable 26 | Reno -8 variable 3 |
| Honolulu 22 variable 28 | San Juan 27 variable 29 |
| Kingston 26 variable 30 | Tampa 14 clair 25 |
| Las Vegas 7 pluie 15 | Trinidad 26 variable 30 |
| Los Angeles 11 couvert 21 | West Palm Beach 19 variable 27 |
| Mexico 7 nébulosité 25 | |

Ephémérides

C'est le jeudi 5 janvier 1989, 5e jour de l'année.
Fêtes à souhaiter:
Edouard (roi anglo-saxon, mort en 1066), Teddy, Emilienne.

Anniversaires historiques:
1987 — Herman Smith "Jackrabbit" Johansen, considéré comme le père du ski nordique au Canada, meurt en Norvège à l'âge de 111 ans.
1964 — Le pape Paul VI et le patriarche Benoïctos de Jérusalem se rencontrent sur le Mont des Oliviers. C'est la première entrevue entre le chef de l'Eglise catholique et un patriarche de l'Eglise orthodoxe depuis cinq siècles.
1956 — Décès de Mistinguett à l'âge de 87 ans.
1919 — Début de la révolution spartakiste à Berlin; fondation du Parti national-socialiste.
1895 — Le physicien allemand Wilhelm découvre les rayons X.
1762 — Mort de la tsarine Elisabeth; Pierre II monte sur le trône de Russie.

Ils sont nés un 5 janvier:
Le chancelier allemand Konrad Adenauer (1876-1967)
Le roi Juan Carlos d'Espagne (1938)
L'actrice Diane Keaton (1946)

PENSÉE DU JOUR:

La philosophie d'un siècle est le simple bon sens du siècle suivant. (Henry Ward Beecher)

LE CACHE POT

SUPER VENTE DE REMERCIEMENT

LES 4-5-6-7 JANVIER

25%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

sauf articles déjà en vente

Soyez les premiers...

LE CACHE POT

Informations: 564-2965

45913X

Tourelles 3025, rue King ouest, Sherbrooke

BOUGER

L'AÉROBIE ET LE WORK OUT AU

YMCA
c'est formidable!

- ▼ Work out 1 et 2
- ▼ Conditionnement physique pour aînés
- ▼ Aérobic sans sauts ("low impact")
- ▼ Aqualorme

Période d'inscription à partir du 3 janvier
 Début des programmes le 9 janvier
 Inscription sur place seulement
 Ouvert 7 jours sur 7

CENTRE YMCA
 300, rue Montréal
 Sherbrooke
 569-7488

Inscrivez-vous dès maintenant!